



Code d'éthique

Destiné aux animatrices et animateurs **ESPACE**

Réalisé par le **ROEQ**



Document uniforme et obligatoire
Mai 2015

Mise à jour : août 2017

Source

Le « Guide de déontologie en milieu communautaire » de Pierre FORTIN, aux Presses de l'Université du Québec, ed. 1995 a servi pour l'élaboration de ce code d'éthique. Ce dernier s'inspire également des différents codes existant au sein d'organismes ESPACE, du code de déontologie destiné aux formatrices-formateur ESPACE et du code de professionnalisme du Centre de Prévention des Agressions de Montréal (CPAM).

Aux lectrices et aux lecteurs

Vous remarquerez que le texte qui suit comprend souvent le féminin et le masculin. Malgré la lourdeur de texte qui peut en découler, cette façon de faire reflète notre souci de rendre compte de la réalité et d'inclure toutes les personnes représentées.

Table des matières

SOURCE	2
AUX LECTRICES ET AUX LECTEURS	2
DEFINITIONS	4
QU'EST-CE QU'UN CODE D'ETHIQUE	4
POURQUOI UN CODE D'ETHIQUE?	4
OBJECTIFS DE CE CODE D'ETHIQUE	5
CADRE D'APPLICATION DE CE CODE D'ETHIQUE	5
ESPACE : SA MISSION	6
ESPACE : SA VISION	6
LES RELATIONS INTERPERSONNELLES AU SEIN DE L'ORGANISME ESPACE	7
RESPONSABILITES DES ANIMATRICES ET DES ANIMATEURS A L'EGARD DES PERSONNES QUI FONT APPEL A L'ORGANISME ESPACE	7
RESPONSABILITES DES ANIMATRICES ET DES ANIMATEURS A L'EGARD DE L'ORGANISME ESPACE	8
RESPONSABILITES DES ANIMATRICES ET DES ANIMATEURS A L'EGARD DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUEBEC (ROEQ)	10
RESPONSABILITES DES ANIMATRICES ET DES ANIMATEURS ESPACE A L'EGARD DES AUTRES ORGANISMES ESPACE	10
RESPONSABILITES DES ANIMATRICES ET DES ANIMATEURS A L'EGARD DE LA COMMUNAUTE	11
RESPONSABILITES DES ANIMATRICES ET DES ANIMATEURS EN LIEN AVEC LES MEDIAS SOCIAUX	11
RESPONSABILITES DES ANIMATRICES ET DES ANIMATEURS EN LIEN AVEC LA TENUE VESTIMENTAIRES, L'ATTITUDE ET L'APPARENCE	12
ACCEPTATION ET ENGAGEMENT	13
ANNEXE 1	15
PROTOCOLE D'ENGAGEMENT DES CANDIDATES ET CANDIDATS VOULANT RECEVOIR, DU REGROUPEMENT DES ORGANISMES ESPACE DU QUEBEC (ROEQ), LA CERTIFICATION COMME ANIMATRICE OU ANIMATEUR DU PROGRAMME ESPACE	15
ANNEXE 2	23
EXERCICE D'APPROPRIATION DU CODE D'ETHIQUE	23
ANNEXE 3	27
EXERCICE D'ELABORATION D'UN CODE DE VIE EN GROUPE	27

Définitions

Dans ce document, les termes suivants signifient :

Organisme ESPACE : organisme communautaire autonome ESPACE

Population visée : les personnes, enfants ou adultes, faisant appel aux services offerts par l'organisme ESPACE.

Personnel : toute personne rémunérée à temps complet, à temps partiel ou à contrat, travaillant au sein d'un organisme ESPACE.

Animatrice et animateur : toute personne certifiée ou en probation vers la certification pour animer auprès des enfants et des adultes, les ateliers offerts par son organisme ESPACE d'appartenance.

Qu'est-ce qu'un code d'éthique

Un code d'éthique, c'est un code non directif qui reflète des valeurs. (Antidote 8, versions 4.1, 2014)

Un code d'éthique est un ensemble de règles qui encadrent les interventions. C'est un énoncé des conduites attendues de la part des personnes oeuvrant au sein de l'organisme. C'est une démarche de réflexion qui incite à rechercher les meilleures façons d'agir afin de remplir la mission de l'organisme selon les valeurs d'ESPACE, notamment : la justice, le respect et le développement du pouvoir d'agir.

Un code d'éthique est un guide où on retrouve les normes que se donnent les membres d'un organisme pour régir les actions, les attitudes et les comportements des personnes qui y travaillent.

- face aux valeurs d'orientation communes;
- face aux personnes qui bénéficient de leurs services;
- face aux collègues;
- face à leur organisme et leur regroupement d'appartenance;
- face au public en général.

Remarque:

Un code de déontologie c'est un code de normes morales prévoyant des sanctions pour les manquements à ces normes (Antidote 8 versions 4.1, 2014)

Pourquoi un code d'éthique?

Pour harmoniser les valeurs personnelles de l'animatrice - l'animateur avec celles de l'organisme ESPACE membre du ROEQ.

Pour faciliter les relations et les interactions au sein des organismes ESPACE.

Objectifs de ce code d'éthique

- préciser les responsabilités des personnes oeuvrant au sein d'un organisme;
- respecter et protéger les personnes tout en s'assurant de maintenir et d'améliorer la qualité des actions et des services offerts;
- guider et baliser les actions, afin d'éviter les conflits d'intérêts de tout type;
- outiller face à la résolution de problèmes et face aux prises de décisions complexes;
- établir des liens entre les agissements et les valeurs de l'organisme, le tout en cohérence avec la mission;
- renforcer les liens et uniformiser la conscience collective de l'équipe de travail;
- apporter une sécurité aux personnes qui s'y réfèrent;
- proposer un outil au service des enjeux d'ordre moral;
- donner une crédibilité à l'organisme, dégager une image de précision et de confiance auprès de la population et de toute autre instance rencontrée;
- permettre à l'organisme ESPACE, membre du ROEQ, de se donner ses propres règles de conduite évitant de se les faire imposer de l'extérieur et protégeant ainsi sa liberté de pensée et son autonomie d'action.

Cadre d'application de ce code d'éthique

Le présent code d'éthique a pour objet de compléter les lois, les règlements, la Base d'unité et les codes des pratiques en vigueur au ROEQ.

Le présent code d'éthique s'applique aux animatrices et aux animateurs des organismes ESPACE membres du ROEQ.

ESPACE : sa mission

Que toujours plus d'enfants puissent vivre une enfance en sécurité et sans violence.

Chez ESPACE, chaque action vise à offrir la chance aux enfants de vivre une enfance en sécurité et sans violence. C'est notre raison d'être, notre engagement quotidien par lequel prévenir toutes les formes de violence faite aux enfants prend tout son sens.

Prévenir la violence, c'est donner aux enfants les moyens de se protéger contre toute forme d'agression. C'est aussi, et grandement, de sensibiliser les adultes à leur rôle en prévention et les outiller pour venir en aide aux enfants.

Le moyen privilégié : le programme ESPACE. L'efficacité des ateliers pour enfants et pour adultes a été prouvée scientifiquement et les résultats ont été largement publiés. Il utilise une approche basée sur le développement du pouvoir d'agir (empowerment) et emploie des méthodes pédagogiques efficaces et reconnues.

ESPACE : sa vision

Un Québec où la prévention de toutes les formes de violence faite aux enfants est une priorité collective.

- Que la communauté se rallie à ESPACE, qu'elle voie, entende et parle de la violence faite aux enfants.
- Qu'elle se sente responsable de la sécurité et du bien-être présent et futur des enfants, de ses enfants.
- Que les milieux de vie soient plus sécuritaires pour les enfants. Que toujours plus d'agresseurs soient dénoncés.
- Qu'ensemble nous fassions que toujours moins d'enfants aient à vivre la violence et à en subir les conséquences.

Les relations interpersonnelles au sein de l'organisme ESPACE

L'animatrice et l'animateur oeuvrant au sein d'ESPACE a la responsabilité de :

- entretenir avec ses collègues des relations interpersonnelles visant le respect, la confiance mutuelle, la solidarité, le partage et l'esprit d'équipe;
- traiter équitablement toutes les personnes oeuvrant au sein d'ESPACE, de ne pas participer ou se prêter à des formes de discrimination (amitié, âge, potentiel, diplomation, appartenance ethnique, culturelle, religieuse, situation socio-économique, orientation sexuelle ou tout autre condition ou caractéristique personnelle);
- questionner tout comportement discriminatoire observé, faire partie des solutions apportées et travailler, au besoin, ses préjugés;
- avoir des discussions empreintes d'ouverture et faisant appel au dialogue dans le respect des différences et des opinions individuelles;
- prendre en charge ses difficultés et la possibilité de les partager, afin de bénéficier de l'expérience de ses collègues, d'éviter la lassitude, l'impuissance et l'épuisement professionnel et d'obtenir du support pour se motiver et améliorer son bien-être et son fonctionnement au sein de l'équipe;
- participer au bon climat de l'équipe et la possibilité de partager ses joies et ses expériences positives, afin de faire bénéficier les autres de ses acquis positifs, de s'encourager et de dédramatiser un travail qui peut parfois devenir lourd;
- entretenir un climat de confiance, de coopération et de support avec ses collègues afin d'éviter l'isolement;
- stimuler la participation, promouvoir la transparence, travailler à la cohésion d'équipe et pratiquer une communication saine en tentant de ventiler ses frustrations et de libérer son stress au fur et à mesure, de façon positive en utilisant les outils de communication en vigueur;
- partager l'information utile au travail, ses connaissances et ses aptitudes;
- garder confidentielle toute information personnelle reçue de la part de collègues et s'abstenir d'en faire part à d'autres sans le consentement de la personne concernée sauf en cas d'urgence;
- utiliser un langage et un comportement respectueux et intervenir en cas de violence entre collègues;
- se présenter au travail non intoxiquée (alcool, drogue).

Responsabilités des animatrices et des animateurs à l'égard des personnes qui font appel à l'organisme ESPACE

L'animatrice et l'animateur oeuvrant au sein d'ESPACE a la responsabilité de:

- traiter avec courtoisie, équité et compréhension les personnes faisant appel à l'organisme, dans le respect de leur dignité. Ceci s'applique aussi bien aux enfants qu'aux adultes;
- être disponible et présente auprès des personnes ayant recours à l'organisme, afin de répondre aux demandes faites dans le cadre de la mission de l'organisme;

- fournir une information juste et pertinente au meilleur de ses connaissances et de chercher, au besoin, des informations auprès d'autres sources fiables;
- reconnaître le droit à l'intégrité de ces personnes et apporter son soutien face au respect de leurs droits et de leur dignité;
- respecter leur identité, leur vécu et travailler à établir une relation empathique qui fait appel à la confiance mutuelle;
- tenir compte de la réalité de chaque personne, de sa culture, de son contexte de vie, de son rythme, de ses limites personnelles dans le respect des contraintes qui lui sont propres et au besoin, faire appel à une autre personne;
- apporter son aide contre toute forme de violence et d'abus de pouvoir;
- respecter la confidentialité des propos reçus et de n'en faire part à une tierce personne qu'avec l'assentiment de la personne qui les a émis, ceci dans la limite des lois et sauf dans les cas où sa sécurité ou celle d'une autre personne serait compromise;
- susciter l'enthousiasme et encourager les personnes à participer activement aux activités qui leur sont données;
- laisser aux personnes la prise en charge et le contrôle de la gestion de leur vie de manière à favoriser leur autonomie;

Responsabilités des animatrices et des animateurs à l'égard de l'organisme ESPACE

L'animatrice-l'animateur ESPACE s'engage à :

- respecter la mission, les valeurs, les principes, les objectifs, le fonctionnement, les façons de faire et les biens d'ESPACE;
- respecter les règlements, les politiques, la Base d'unité, le protocole d'engagements, le code d'éthique ainsi que les décisions prises en Assemblée générale et en Collective;
- respecter les rôles et les mandats au sein de l'organisme et s'interdire de faire des déclarations publiques ou de représenter l'organisme sans en avoir obtenu le mandat;
- s'abstenir de porter atteinte, par ses propos, ses attitudes ou ses comportements à la crédibilité de l'organisme;
- participer à la réalisation de la mission de l'organisme ainsi qu'à son bon fonctionnement;
- se tenir à jour et perfectionner ses connaissances, ses compétences et ses habiletés en lien avec le travail effectué au sein de l'organisme;
- éviter d'être placé en conflit d'intérêts. La personne évite toute situation où son intérêt personnel ou celui d'une ou d'un membre de sa famille, d'une amie ou d'un ami personnelle peut influencer sur l'exercice de ses fonctions en compromettant son impartialité, son objectivité, peut entrer en contradiction avec les intérêts de l'organisme ou peut lui procurer directement ou indirectement un bénéfice pour elle même ou une tierce personne avec laquelle elle est liée;

- divulguer par écrit, à la Collective, toute situation de conflit d'intérêt ou de conflit avec l'un ou l'autre article du code d'éthique. Elle-il s'engage également à résoudre la situation avant de poursuivre le travail ou à prendre la responsabilité de cesser son engagement au sein de l'organisme.
- s'abstenir de diffuser, sans en avoir obtenu l'autorisation, toute information confidentielle obtenue dans l'exercice de ses fonctions durant son mandat ou après celui-ci;
- ne pas utiliser les informations obtenues dans le cadre de son travail à ESPACE pour se procurer un avantage personnel indu ou en procurer à son entourage dans le cadre de négociations ou de conclusion de contrat, d'embauche ou de toute entente avec ESPACE;
- reconnaître la primauté des intérêts d'ESPACE qui doivent, en tout temps, supplanter les intérêts de groupe ou d'équipe dont elle-il est membre par ailleurs et les intérêts individuels. Tenir compte de ces faits dans toutes ses prises de décision;
- respecter les décisions prises (financières, administratives et autres) sur la gestion, l'administration, la crédibilité, la survie et le développement de l'organisme en lien avec sa mission ainsi que ses valeurs féministes et communautaires
- assumer ses devoirs de disponibilité et d'assiduité aux réunions prévues à son horaire et aux autres réunions nécessaires à son travail;
- n'effectuer aucune dépense au nom de l'organisme sans en avoir obtenu le mandat et à respecter les limites financières fixées par ESPACE;

L'animatrice et l'animateur oeuvrant au sein d'un organisme ESPACE a le droit :

- de se sentir accueillie, encadrée, appuyée et reconnue face à son implication dans l'organisme, en lien avec les valeurs de ce dernier;
- de bénéficier de la collaboration de ses collègues dans la réalisation des tâches et en rapport avec les compétences et les disponibilités de chacune-chacun;
- d'être informé-e, alimenté-e, orienté-e et de recevoir des lignes de conduite afin de s'intégrer le plus facilement possible au sein de l'organisme et de pouvoir exécuter ses tâches de façon autonome, intéressante et enrichissante;
- d'être considéré-e et traité-e de façon équitable et d'être valorisé-e pour son apport personnel à la réalisation de la mission d'ESPACE;
- de bénéficier de structures physiques et de règles internes favorisant sa sécurité physique et émotionnelle dans des conditions normales;
- de voir ses limites respectées en tenant compte des capacités d'encadrement de l'organisme;
- de recevoir les outils, et lorsque nécessaire, la formation pertinente à son rôle d'animatrice - animateur et aux autres tâches à effectuer.

Responsabilités des animatrices et des animateurs à l'égard du Regroupement des organismes ESPACE du Québec (ROEQ)

L'animatrice-l'animateur au sein d'un organisme ESPACE s'engage à :

- démontrer de la confiance face au programme ESPACE;
- respecter le protocole d'engagement signé lors de sa formation d'animatrice-animateur ESPACE; (Voir l'annexe 1)
- appliquer le programme de prévention ESPACE selon les modalités déterminées par la collective du ROEQ dans la Base d'unité;
- partager toute information susceptible d'avoir un impact ou des retombées sur le ROEQ;
- utiliser les outils de communication en vigueur au ROEQ;
- participer à la poursuite et au développement du volet action collective au sein de son organisme d'appartenance;
- s'impliquer pour améliorer les services offerts aux enfants victimes de violence;
- respecter les décisions prises au ROEQ;
- participer activement à la vie du ROEQ.

Responsabilités des animatrices et des animateurs ESPACE à l'égard des autres organismes ESPACE

Face aux autres organismes ESPACE membres du ROEQ, l'animatrice-l'animateur ESPACE s'engage à :

- maintenir des liens de coopération;
- répondre aux demandes d'information en tenant compte toutefois de ses compétences et disponibilités;
- collaborer et apporter aide et support au besoin;
- appuyer toute lutte ou revendication selon les valeurs prônées à ESPACE;
- partager toute information susceptible d'avoir un impact ou des retombées sur les autres organismes ESPACE;
- référer les demandes de services selon les territoires desservis;
- aider à l'implantation de nouveaux organismes ESPACE, au besoin.

Responsabilités des animatrices et des animateurs à l'égard de la communauté

L'animatrice et l'animateur oeuvrant au sein d'ESPACE s'engage à :

- utiliser les ressources dans l'intérêt de la communauté et du mieux-être des enfants, en conformité avec la mission de l'organisme;
- offrir des services de qualité, selon la mission et les valeurs prônées par l'organisme et ce, même si elle/il exerce des fonctions qui débordent de son rôle en animation;
- assister, collaborer ou animer des ateliers lors de colloques, congrès, réunions de représentation selon le mandat reçu, les directives et les pratiques d'ESPACE;
- partager son expertise sur la violence développée au sein d'ESPACE dans différents milieux de la communauté, avec l'accord de l'organisme;
- travailler au changement social, permettant une meilleure prise en charge individuelle et collective des enfants et des adultes de la communauté, face à la problématique de la violence faite aux enfants, en les outillant et en mettant l'accent sur la volonté, les forces, les capacités et les habiletés des personnes;
- représenter, promouvoir et défendre l'action d'ESPACE, être sa-son porte-parole et sensibiliser le milieu aux besoins de l'organisme selon le mandat reçu;
- agir avec justice, efficacité et au meilleur de sa compétence;
- faire connaître l'existence des autres ressources de la communauté et y référer les personnes selon les besoins retracés;
- maintenir et développer une image positive d'ESPACE dans la communauté par ses paroles, ses gestes et ses attitudes.

Responsabilités des animatrices et des animateurs en lien avec les médias sociaux

Page Facebook- Twitter et autres

Si l'animatrice ou l'animateur a le mandat de faire circuler des informations sur le compte de son organisme ESPACE en lien avec les médias sociaux, elle s'engage à :

- suivre les balises du «Guide pour l'utilisation des médias sociaux» adopté en octobre 2014. (Prendre connaissance de ce Guide médias sociaux qui se trouve à l'intérieur du Guide pratique pour s'impliquer dans un organisme ESPACE)

Si l'animatrice ou l'animateur fait circuler des informations sur son compte personnel en lien avec ESPACE, un organisme ESPACE ou le ROEQ, elle s'engage à :

- démontrer de la confiance et du respect face au programme ESPACE, à son organisme d'appartenance, aux autres organismes ESPACE et au ROEQ ;
- tenir des propos en cohérence avec la mission d'ESPACE, ses valeurs, ses principes, son analyse et la Base d'unité du ROEQ.

Responsabilités des animatrices et des animateurs en lien avec la tenue vestimentaires, l'attitude et l'apparence

Toute personne, animatrice et animateur ESPACE **développe sa conscience de l'image qu'elle projette** puisqu'elle représente le programme ESPACE, son organisme d'appartenance et tous les organismes ESPACE, ainsi que le ROEQ. Conséquemment, la tenue vestimentaire, l'attitude et l'apparence en général ont une grande importance, car c'est le reflet du professionnalisme d'ESPACE et du respect témoigné aux personnes rencontrées. Bien que les organismes ESPACE aient développé une approche alternative, ils travaillent la plupart du temps dans un environnement traditionnel, où les valeurs peuvent parfois différer de celles d'ESPACE.

Apparence et vêtements

Lors d'activités de prévention dans le cadre du travail, la tenue vestimentaire devra être sobre et décente, propre et sans accroc, afin de ne pas distraire l'attention. Les vêtements seront assez confortables pour permettre les mouvements à faire en animation.

- L'habillement sera en conformité avec le code vestimentaire de l'établissement visité.
- L'habillement sera adapté à l'animation et à la population avec laquelle nous travaillons. Cela peut varier selon le groupe auquel nous nous adressons : enfants, parents, personnel éducatif ou autres.
- Le choix porté à notre apparence et à nos vêtements sera cohérent avec les messages qu'ESPACE véhicule auprès des enfants et des adultes. En ce sens, éviter les messages politiques, racistes, sexistes ou encore les symboles reliés à la violence.
- Éviter ce qui pourrait déranger ou distraire le groupe.

Attitude

- Démontrer de la confiance face au programme ESPACE et face à l'organisme ESPACE pour lequel vous travaillez, les autres organismes ESPACE et le ROEQ;
- Traiter les gens, enfants et adultes avec respect et courtoisie, peu importe le contexte de l'intervention;
- Éviter la familiarité avec les gens (entre nous et avec les autres) en contexte de travail;
- Être à l'heure;
- Être préparé-e ;
- Éviter les blagues ou commentaires irrespectueux qui excluent le groupe rencontré ou toute autre personne ;
- Avoir conscience de son langage corporel.

Acceptation et engagement

Je soussignée-soussigné, _____ animatrice-animateur de l'organisme ESPACE _____, reconnait avoir pris connaissance du code d'éthique et déclare adhérer aux principes énoncés dans ce code.

Je déclare aussi être apte à appliquer les règles de conduite et à remplir les devoirs professionnels qui en découlent.

Signature _____
Animatrice-Animateur ESPACE

Date

ANNEXES

Annexe 1

Protocole d'engagement des candidates et candidats voulant recevoir, du Regroupement des organismes ESPACE du Québec (ROEQ), la certification comme animatrice ou animateur du programme ESPACE

À SIGNER AU DEBUT DE LA FORMATION ET A REMETTRE A LA COORDONNATRICE AU PROGRAMME DU ROEQ

En tant que candidate animatrice ou candidat animateur du programme ESPACE, je m'engage à respecter les ententes suivantes:

1. Respecter le processus de certification en vigueur au ROEQ
2. Respecter l'intégralité du programme ESPACE et l'appliquer selon les modalités déterminées dans la Base d'unité du ROEQ
3. Utiliser le matériel reçu au cours de ma formation uniquement dans le cadre de mon implication dans l'organisme ESPACE duquel je relève et, puisque le matériel est sa propriété, le lui remettre lors de mon départ.
4. Travailler à l'implantation et à la consolidation de l'organisme ESPACE de ma région dans un esprit de collaboration avec les autres organismes ESPACE du Québec, et dans le respect des territoires désignés et des ententes prises par mon organisme avec le ROEQ
5. En cas de déménagement, s'il y a déjà un organisme ESPACE en place, je pourrai m'y impliquer, à condition de répondre à ses besoins et à ses exigences et de présenter une lettre de recommandation de mon organisme précédent. S'il n'y a pas d'organisme ESPACE dans cette région et que je désire travailler à son implantation, je contacterai et prendrai entente avec le ROEQ qui est responsable de l'implantation et de la formation des nouveaux organismes ESPACE au Québec.
6. Démontrer de l'ouverture et de l'intérêt pour les valeurs féministes et communautaires qui sous-tendent l'analyse et l'approche ESPACE.
7. Respecter la confidentialité de tout témoignage reçu d'un-e enfant ou d'un-e adulte. Advenant la nécessité de parler d'une situation, je m'engage à ne dévoiler aucun renseignement personnel permettant d'identifier ladite personne, à moins d'une obligation légale

Annexe 2

Exercice d'appropriation du code d'éthique

ÉNONCÉ DES VALEURS INDIVIDUELLES

Après avoir fait la lecture du code d'éthique destiné aux animatrices et aux animateurs, chaque personne détermine individuellement les cinq valeurs qu'elle considère les plus importantes dans l'accomplissement de ses fonctions.

Les 5 valeurs...

...que je considère les plus importantes dans l'accomplissement de mes fonctions.

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

ÉNONCÉ DES VALEURS D'ÉQUIPE

Après que chaque personne aura fait l'exercice personnel, déterminer en équipe les trois valeurs considérées par l'équipe, les plus importantes dans l'accomplissement de la mission de l'organisme, et indiquer ce que chacune de ces valeurs implique.

Les 3 valeurs...

...que l'équipe considère les plus importantes dans l'accomplissement de la mission de l'organisme.

À ESPACE, nous croyons dans la valeur suivante :

1. _____

Pour nous cette valeur implique :

À ESPACE, nous croyons dans la valeur suivante :

2. _____

Pour nous cette valeur implique :

À ESPACE, nous croyons dans la valeur suivante :

3. _____

Pour nous cette valeur implique :

Annexe 3

Exercice d'élaboration d'un code de vie en groupe¹

Le code d'éthique est basé sur des valeurs importantes à respecter et à véhiculer autant avec la communauté, les organismes ESPACE, le ROEQ, qu'avec nos collègues. À ce chapitre, il est certainement primordial de développer en équipe des habitudes, des attitudes et des relations interpersonnelles qui reflètent ces valeurs, afin de les vivre de l'intérieur, pour mieux les «exporter» par la suite. Voici une liste non exhaustive des conditions de vie en groupe et des obstacles à la vie en groupe.

Les conditions de la vie en groupe	Les obstacles à la vie en groupe
<ol style="list-style-type: none">1. S'accepter mutuellement; respecter ses limites et celles des autres;2. Être capable de faire des critiques et de recevoir des critiques;3. Prendre une tâche selon ses capacités et selon les besoins du groupe;4. Respecter les décisions prises par consensus et s'y conformer;5. Respecter la discipline du groupe6. Prendre part aux discussions et dire franchement ce que l'on pense;7. Prendre des décisions à partir de motifs rationnels, logiques (et non selon ses impressions ou ses sentiments seulement)8. Assumer sans retard les tâches qui nous sont confiées9. Régler les conflits personnels à l'intérieur du groupe10. Exprimer ses désaccords au fur et à mesure;11. Être capable de se remettre en question, de s'évaluer12. Se fixer un plan de travail, se tracer un programme et des priorités;13. Partager les tâches de façon équitable et bien préciser le rôle de chacun;14. Faire une place pour la fête.	<ol style="list-style-type: none">1. Le rejet, l'intolérance, l'agressivité;2. Ne pas reconnaître ses erreurs, être trop tolérant, laisser faire;3. L'individualisme;4. Le manque de solidarité;5. Le manque de discipline;6. La non-participation, le retrait;7. Agir par impulsion, sans analyse, selon ses humeurs;8. Le manque de responsabilité;9. Critiquer dans le dos, lancer des rumeurs, former des clans;10. La mollesse, la non-affirmation de soi;11. Le manque d'organisation;12. La surcharge de travail, la dépendance;13. Le stress, la tension...

¹ Inspiré de : François Massicotte (1986). L'action communautaire. Éditions Saint-Martin.

Individuellement choisir cinq (5) conditions de vie en groupe qui sont les plus importantes pour vous personnellement. Il est aussi possible d'en trouver d'autres qui ne sont pas sur la liste.

5 conditions de vie en groupe les plus importantes pour vous personnellement

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

5. _____

En équipe, après avoir partagé les conditions choisies par chaque personne, identifier trois à cinq conditions que l'équipe trouve importantes.

5 conditions de vie en groupe que l'équipe trouve importante

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Par la suite, vous pouvez afficher dans votre salle de réunion, les cinq conditions de vie de groupe que l'équipe trouve importante pour en faire votre code de vie en groupe.